



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service régional de la forêt et du bois,
de la biomasse et des territoires

Dossier suivi par : Thomas VERGER

Tél. : 01 41 24 17 32

Courriel : thomas.verger@agriculture.gouv.fr

N/ Réf. : PES/TV

18 / 262

GABIENNE D'AMENAGEMENT SAS
50, boulevard de l'Yerres
91000 EVRY

à l'attention de Monsieur Y. JOUITTEAU

Cachan, le 23 JUIL. 2018

Objet : Accusé réception du dossier de demande d'autorisation de défrichement.

Monsieur,

Le 17 juillet 2018, vous nous avez adressé une demande d'autorisation de défrichement de 6 ha 78 a 97 ca dans le cadre du projet de mise en sécurité et d'aménagement des anciennes carrières de l'Ouest situées à Gagny (93).

J'ai le plaisir d'accuser réception de votre dossier de demande d'autorisation de défrichement à la date du 17 juillet 2018.

Néanmoins, après analyse des pièces transmises à l'appui de votre demande, il apparaît que votre dossier est **incomplet** pour les motifs suivants :

- Dans le formulaire Cerfa, la somme des surfaces à défricher indiquées dans le tableau page 2 est égale à 6 ha 78 a 97 ca. Or, il est indiqué dans la partie « caractéristique du projet » que la surface totale à défricher est de 6 ha 07 a 08 ca. Il convient alors de modifier cette incohérence.
- L'attestation de propriété de la parcelle CA 35 ou l'accord du propriétaire vous autorisant à déposer la demande d'autorisation de défrichement sur cette parcelle sont absents.
- Le document attestant que Monsieur Yves JOUITTEAU, en tant que président de la société « Financiere Promogerim », a le pouvoir de signer la demande d'autorisation de défrichement au nom de la société « Gabinienne d'aménagement sas » est manquant (les statuts de l'entreprise faisant mention de ce pouvoir seraient suffisant).
- La carte à l'échelle 1/1000 jointe au dossier indique des surfaces dont la somme est différente de la surface à défricher. Il conviendra de modifier cette carte en figurant seulement les zones et surfaces faisant l'objet de la demande d'autorisation de défrichement.

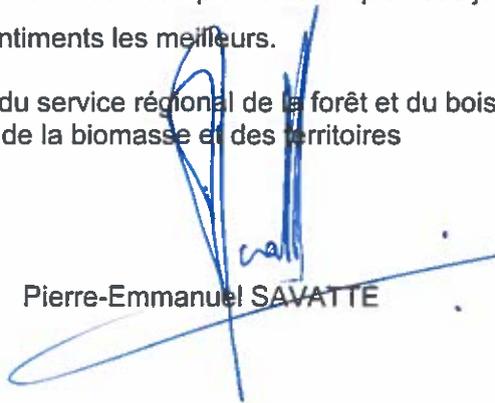
Dès réception de ces documents, je serai en mesure de valider la complétude de votre dossier de demande d'autorisation de défrichement et de poursuivre son instruction.

Mon service reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Très cordialement

Le chef du service régional de la forêt et du bois,
de la biomasse et des territoires


Pierre-Emmanuel SAVATTE